



REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE II - ACCUEIL DE LOISIRS

(Accueil collectif pour mineurs)

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés entre 3 ans révolus et 12 ans.

L'admission n'est possible que lorsque le dossier d'inscription est complet, y compris la fiche sanitaire complétée et le règlement.

Tout changement de domicile et/ou de numéro de téléphone doit être communiqué à l'accueil.

Toute inscription doit être enregistrée et réglée au moins 2 jours ouvrables avant le premier jour de présence de l'enfant c'est-à-dire **le lundi midi pour le mercredi suivant et le vendredi précédent la semaine de présence pour les vacances scolaires**. Les familles dont le compte de journées mercredis récréatifs sera créditeur pourront confirmer la présence de l'enfant jusqu'au lundi midi (pour le mercredi) ou 48h à l'avance pour les périodes de vacances scolaires par téléphone au 03 83 37 62 91 ou par mail : secretariat@mjcpichon.com

INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent être enregistrées à l'accueil de la MJC. Vous devez vous munir :

- N° allocataire CAF + attestation Quotient Familial
- Carnet de santé
- Attestation assurance qui couvre l'enfant
- Attestation Aide aux Temps Libre de la CAF si bénéficiaire pour les vacances

➤ Mercredis récréatifs

Le paiement des journées de l'Accueil de Loisirs sera établi par tranche de 5 journées ou 10 journées utilisable de septembre à juin qui pourront être :

- 5 ou 10 journées avec repas
- 5 ou 10 demi-journées avec repas
- 5 ou 10 demi-journées sans repas

➤ Vacances scolaires

Les inscriptions s'effectuent sur la semaine du lundi au vendredi en journées ou demi-journées. Les stages se déroulent du mardi au vendredi et sont réservés aux enfants inscrits au centre de loisirs. Le supplément pour ces stages est à régler à l'inscription.

TARIFS

Les tarifs sont révisés le 1^{er} janvier de chaque année (sauf pour le centre de loisirs de l'été).

Des aides de la CAF peuvent être déduites en fonction de la situation de chacun :

- Aide aux temps libres : valable dès la première demi-journée d'inscription uniquement pendant la période des vacances scolaires.
- Prestation de service : Si au moins un des deux parents fait partie du Régime Général ou possède un n° allocataire CAF.

Ces deux aides sont cumulables uniquement pendant la période des vacances scolaires.

MOYENS DE PAIEMENT

Nous acceptons le règlement par chèque, carte bancaire, espèces, chèques vacances, aides de la CAF. Pour les mercredis récréatifs, les familles peuvent également opter pour le prélèvement mensuel.

HORAIRES

Les enfants sont accueillis entre 7h45 et 9h et les parents viendront les rechercher entre 17h30 et 18h.

Si l'enfant ne mange pas à la cantine, les parents doivent venir le rechercher à 11h45. L'accueil pour l'après-midi se fait entre 13h30 et 14h.

Ces horaires doivent être impérativement respectés. Si, à plusieurs reprises, un enfant devait être récupéré en retard, il ne pourrait plus être admis au centre de loisirs.

OUVERTURE

Le centre de loisirs est ouvert les mercredis et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires sauf durant les 2 premières semaines d'août et durant la semaine de Noël à Nouvel An.

REMBOURSEMENT

En cas d'absence de l'enfant pour "convenance personnelle", aucun remboursement ni report ne sera effectué. Seules les absences justifiées par un certificat médical pourront ouvrir droit à un remboursement. Comme pour toutes les activités de la MJC une retenue sera déduite : 2€ par journée ou 1€ par ½ journée. En outre, sauf si la MJC a été informée au moins 48h à l'avance de l'absence de l'enfant, le prix coûtant du repas sera également retenu (seulement pour les deux premières journées en cas d'absences de plusieurs jours consécutifs). Tout forfait non épuisé à la fin du séjour ne sera pas remboursé mais pourra être utilisé sous forme d'avoir jusqu'à la fin de l'année en cours.

AUTORISATION DE SORTIE

Les parents qui autorisent leur enfant à quitter seul le centre de loisirs devront prévenir la direction du centre par un courrier signé du responsable légal de l'enfant.

En dehors du responsable légal, chaque personne majeure autorisée à venir chercher un enfant au centre de loisirs devra être nominativement désignée par écrit à la direction du centre de loisirs.

PHOTOS/VIDEOS

Il arrive qu'au cours des activités, des photos ou des vidéos soient prises par la presse locale ou par les animateurs du centre de loisirs. Certaines de ces photos ou vidéos pourront être utilisées pour le site internet ou pour les documents imprimés de la MJC PICHON. Les parents qui s'opposent à ce que leur enfant apparaisse sur ces photos ou vidéos devront le signaler lors de l'inscription.

SANTE

Les parents mentionneront sur la fiche sanitaire les problèmes de santé (passés et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité.

Toute allergie mentionnée sur la fiche sanitaire devra être confirmée par une attestation médicale.

Les médicaments d'un traitement médical en cours peuvent être administrés aux enfants par la direction du centre de loisirs, à la demande des parents, et sur présentation d'une ordonnance.

RESTAURATION

Le déjeuner (pour les enfants inscrits) et le goûter sont fournis par le centre de loisirs sauf pour les enfants ayant des allergies alimentaires (le repas sera fourni par les parents, l'encadrement pour la période de 12h à 14h sera facturé demi-tarif du prix du repas).

Le déjeuner, fourni par la Sodexo, sauf exception, est servi à la cantine de l'école du Montet à 12h15, le menu est affiché chaque jour dans les salles d'activités.

REPOS

Les enfants de maternelle inscrits à la journée peuvent faire la sieste. Pour tous les autres, un temps calme d'une demi-heure est prévu après le repas.

VETEMENTS

Il est conseillé aux parents de marquer au nom de l'enfant l'ensemble des vêtements. La MJC ne sera pas responsable de la perte ou de l'échange de vêtements.

Prévoir des habits simples, confortables qui ne craignent rien, des baskets et un coupe vent en cas de mauvais temps.

L'été, prévoir un petit sac contenant une casquette et une gourde.

BIJOUX, PORTABLE, CONSOLE...

Les téléphones portables, jeux vidéo et autres objets de valeur sont interdits. La MJC ne peut être tenue responsable d'utilisations abusives, des pertes, vols ou détériorations des objets de valeur.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la protection des données numériques (RGPD), nous vous rappelons que vos données sont uniquement réservées à un usage interne en lien avec le centre de loisirs.